

La Croix20170712

## Plan migrants, « une politique au coup par coup » pour la Cimade

Recueilli par Alban de Montigny, le 12/07/2017 à 17h38

**ENTRETIEN** Le gouvernement a présenté ce mercredi 12 juillet son plan migrants. Jean-Claude Mas, secrétaire général de l'association la Cimade, dénonce une politique de fermeté qui ne répond pas aux attentes.



[ZOOM](#)

Pour le secrétaire général de la Cimade, Jean-Claude Mas, le plan migrants vient améliorer en termes de moyens l'existant mais il ne propose pas une vision à long terme. / Jean-Philippe KSiazek/AFP

***La Croix. Le plan migrants annoncé par le gouvernement marque-t-il un changement de logiciel de la politique migratoire ?***



Jean-Claude Mas, secrétaire général de la Cimade

**Jean-Claude Mas** : Non pas du tout. On nous annonce un énième plan migrant à peu près sur les mêmes bases que les précédents. C'est une politique au coup par coup avec assez peu d'anticipation. Ce nouveau plan vient améliorer en termes de moyens l'existant mais il ne propose pas une vision à long terme de la politique migratoire en France. Cela demeure une politique de contrôle, de fermeté, de dissuasion et d'expulsions.

À LIRE : [Le gouvernement veut améliorer les conditions d'accueil des réfugiés](#)

**7 500 places d'hébergement pour les demandeurs d'asile seront créées d'ici à 2019. Est-ce suffisant ?**

**J.-C. M.** : C'est une bonne nouvelle mais cela reste en deçà des enjeux d'accueil dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA). Le dispositif est sous calibré depuis des années et on essaye de rattraper ce retard au coup par coup. Concernant les 5 000 places pour les centres provisoires d'hébergement (CPH), on reconnaît l'effort entrepris puisque le nombre de places est multiplié par plus de deux. Mais globalement, on en reste à une logique qui oppose les réfugiés aux « migrants économiques » pour reprendre les termes du gouvernement, alors que l'on sait que les parcours sont davantage mêlés.

**Les délais d'instruction des demandes d'asile doivent être ramenés à six mois contre 14 en 2016. Cela est-il réaliste ?**

**J.-C. M.** : On n'a pas eu d'informations précises sur les moyens supplémentaires attribués à l'Ofpra et aux guichets uniques des préfectures. Or, c'est cette première étape d'enregistrement qui pose problème aujourd'hui dans les délais. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas qu'une question de financement, c'est aussi une question de qualité, d'éthique, d'égalité de traitement entre les demandeurs d'asile. La Cimade n'est pas opposée en soi à cette réduction de délai. Par contre, elle ne doit pas se faire au détriment de l'accompagnement et de la qualité de l'instruction. Beaucoup de demandeurs d'asile sont des personnes vulnérables qui ont besoin de temps.

À LIRE : [Dans les coulisses de la demande d'asile](#)

**Le gouvernement a affiché sa volonté d'expulser systématiquement les déboutés. Cette mesure peut-elle être réellement mise œuvre ?**

**J.-C. M.** : Un certain nombre de personnes déboutées ne sont pas expulsables car elles viennent de pays en crise ou en guerre. Même si elles ne sont pas personnellement persécutées au sens de la convention de Genève, il y a un risque si elles retournent dans leur pays. Récemment, des personnes d'origine afghanes ont été expulsées par la préfecture du Pas-de-Calais vers l'Afghanistan. Comment peut-on dire aujourd'hui, que l'Afghanistan est un pays sûr pour ses ressortissants ? De ce point de vue, on est sur une politique d'affichage qui ne prend pas en compte les dimensions personnelles et qui va donc engendrer à nouveau de la maltraitance et de l'injustice.

Il faut avoir le courage de comprendre cette réalité et ne pas être dans le déni. Il faut trouver des issues pour ces personnes qui ne seront ni régularisables au titre du droit d'asile, ni expulsables, pour éviter qu'elles restent dans la précarité et dans l'exclusion.

**Quelle approche faudrait-il adopter pour répondre aux enjeux actuels ?**

**J.-C. M.** : Il faudrait ouvrir des voies légales d'immigration pour permettre aux personnes de migrer dans de bonnes conditions. Par ailleurs, la convention de Genève doit être interprétée de façon plus souple au vu des parcours complexes. Il est aussi nécessaire de simplifier le traitement des titres de séjour. Enfin, on ne peut pas enfermer et maltraiiter des gens dans des centres de rétention au seul motif qu'ils n'ont pas les bons papiers au bon moment.

Recueilli par Alban de Montigny